

GRAND SUD-OUEST

COMMANDES D'EAU DANS LES AGENCES

Suite aux interrogations de plusieurs salariés, ainsi qu'aux mails reçus dans les DR, **la CFDT** a questionné la Direction à ce sujet qui nous a informé que les commandes étaient initialement réservées pour les formations, les réunions spécifiques, les réceptions clients.

La Direction nous informe que l'économat est un outil de commande nécessaire au travail et que la fourniture d'eau en bouteille par le LCL n'est pas une obligation.

Elle préconise l'utilisation de l'eau potable.

La CFDT trouve regrettable ce changement, qui selon la Direction est une erreur dès le départ d'avoir donné la possibilité aux agences de commander de l'eau !

Pour rappel, **les périodes de canicule** impliquent la responsabilité de l'employeur. Ce dernier est tenu par le code du travail, de prendre les mesures qui s'imposent, pour assurer la sécurité et la santé de ses employés. Le danger survient dès 33 °C pour l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), quant à elle, recommande l'évacuation des lieux de travail au-delà de 34 °C.

TÉLÉTRAVAIL

Suite à la mise en place du télétravail début Mai, **la CFDT** a demandé des précisions à la Direction au vu des différenciations sur le réseau de GSO.

La Direction nous précise qu'aucun métier n'est écarté du télétravail.

Elle nous informe qu'il peut être difficile de mettre en œuvre le télétravail pour certaines fonctions, et ce sera au manager de statuer sur la demande.

La Direction nous informe que le télétravail n'est ni une obligation ni un droit, contrairement aux congés, le télétravail chez LCL est en phase de lancement et demande donc un temps d'adaptation.

Les jours non pris ne donnent pas obligatoirement droit à report les mois suivants.

La CFDT rappelle qu'en cas de difficultés répétées dans la planification de ses jours télétravail, **"le collaborateur aura la possibilité de solliciter son N+2, afin qu'il désamorce la situation.**

Dans un second temps, le collaborateur peut faire une demande de recours par écrit auprès du N+2, qui disposera de 15 jours calendaires maximum pour formuler une réponse motivée." (extrait de l'Accord Télétravail)".

Les élus CFDT sont à votre disposition.

CRITIZ'R

Suite à des interrogations par les collaborateurs, la CFDT a alerté la Direction sur les stickers "GOOGLE" qui incitent les clients à donner leur avis.

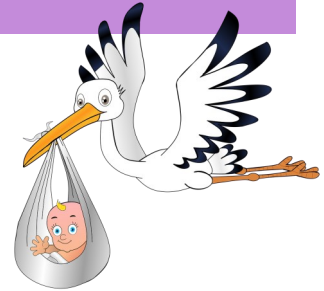
La CFDT met en garde la Direction sur le caractère anxiogène d'être jugé en permanence avec des avis négatifs des clients, ainsi que la contrainte d'un délai de réponses sous 48h.

La Direction nous informe que dans le cas de commentaires déplacés ou non fondés vis à vis d'un collaborateur, celui-ci doit le déclarer comme une incivilité classique.

NOUVEAUTES ŒUVRES SOCIALES

Depuis le 1er Janvier 2022, le CSE LCL GSO vous offre un coffret surprise pour la naissance de votre enfant !

N'oubliez pas de déclarer chaque nouvelle naissance.



TRAVAUX VOTÉS EN CSE



Bordeaux Intendance : De mi-octobre 2022 jusqu'à l'été 2023 en phasage.
Bressuire : 2 semaines agence fermée + 15 semaines de travaux en phasage



Mélanie SABOURIN

Elue CSE

Œuvres sociales du CSE
06.43.29.44.40



Nicolas RODRIGUEZ

Elu CSE

Trésorier du CSE
06.89.95.16.11



Henri GIROD

Elu CSE

Secrétaire Adj du CSE
06.61.46.28.40



Anaïs DENYS

Elue CSE et membre
CSSCT

06.16.97.13.26



Anne SOMAINI

Elue CSE

Œuvres Sociales du CSE
06.58.50.98.25



Jean-François PATRAT

Elu CSE et membre
CSSCT

06.12.31.53.79



Christine BILLIERES

RS CSE

DSR CFDT LCL GSO
06.82.22.24.18



Amandine GRAUX

Elue CSE et membre
CSSCT

06.73.36.44.40



Denis CREPIN-LEBLOND

Elu DR MPN & MPS

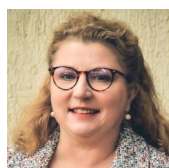
06.60.29.22.34



Carine COLOMBIE

Elue DR MPN & MPS

06.62.85.65.68



Nathalie GARGADENNEC

Elue DR MPN & MPS

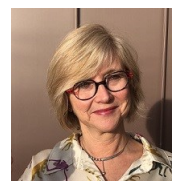
07.87.02.50.35



Cédric CRAPONE

Elu DR MPN & MPS

06.09.70.97.89



Laurence ROCHELLE

Elue DR MPN & MPS

06.68.46.54.87